



Interdit de site après enquête primaire CPR

Par Yanis310

Bonjour

Voilà je vais faire court

Je travail sur un site d airbus chez un sous traitant

Ça fait 15mois que je suis sur site et tout ce passai bien jusqu au jour je le directeur est venu me voir pour me dire et me donner un papier stipulant que suite à une enquête primaire cpr je suis interdit de site et je dois rendre mon badge.

Je ne comprend pas ,je suis un bon élément reconnu par mes chef .je n ai pas eu d'autre info je lui ai demandé pourquoi il m à répondu que même lui il sait pas.

Je n ai pas de voie de recours et je sais même pas pourquoi. Qui fait cette enquête ?

Comment je peux contester qu à t on pu trouver pour en arriver là casier judiciaire fournie vierges.

Par Isadore

Bonjour,

En toute honnêteté, vous ne voyez vraiment pas ce que "on" aurait pu trouver ?

Votre casier "fourni" était vierge, mais l'est-il toujours ?

Et si oui, va-t-il le rester ?

Et si oui, y a-t-il eu, à une époque de votre vie, un cas où il aurait pu perdre son état immaculé mais où vous êtes passé entre les gouttes (peu importe la cause) ?

Vous n'avez pas personnellement d'activités qui pourraient être considérées comme inquiétantes, dans vos loisirs, vos engagements politiques, votre pratique religieuse, vos lectures sur les réseaux sociaux... ?

Vous ne fréquentez pas non plus de gens ayant ce type d'activités ?

Avez-vous la double nationalité, ou eu une autre nationalité par le passé ?

Des liens avec un pays étranger, surtout si ce pays peut-être considéré comme hostile à la France (Russie, Iran, Algérie...)?

Il ne s'agit pas seulement de vos compétences professionnelles ou de votre casier.

Par Nihilscio

Bonjour,

C'est une question de sûreté sans lien avec vos vos qualités professionnelles.

Voir l'article L114-1 du code de la sécurité intérieure.